

# Politique environnementale

*de la Ville de Sept-Îles*

AGISSONS AUJOURD'HUI  
POUR DEMAIN !



# TABLE DES MATIÈRES

Message du maire .....	2
Message de la présidente du comité de révision de la Politique environnementale .....	3
Agissons aujourd'hui pour demain ! .....	4
L'environnement, c'est l'affaire de tous ! .....	6
Environnement sain et qualité de vie .....	7
L'eau, une ressource inestimable .....	7
L'air, en toute pureté .....	10
Les matières résiduelles, pour une gestion écologique .....	12
L'aménagement du territoire, pour une urbanisation responsable .....	14
Conclusion .....	16
Terminologie .....	17
Le comité de travail pour la révision de la Politique environnementale .....	18
Index des photographies .....	19





## MESSAGE DU MAIRE

### *Citoyennes et citoyens de Sept-Îles,*

Pour nous, l'environnement est une préoccupation qui s'est traduite au fil des ans par des décisions qui se reflètent aujourd'hui à l'intérieur de notre patrimoine collectif dont nous nous devons d'être fiers.

Rappelons-nous de notre initiative de créer notre Corporation de Protection de l'Environnement de Sept-Îles, une première à l'échelle du Québec. Prenons conscience des efforts qui ont été déployés afin d'embellir notre ville. Comptabilisons les investissements qui ont été réalisés afin de nous donner une eau de qualité, un lieu d'enfouissement sanitaire répondant aux normes gouvernementales, ainsi qu'une cueillette sélective nous aidant à atteindre les objectifs du plan régional de gestion des matières résiduelles. Souvenons-nous de la problématique de l'érosion de nos rives, des efforts déployés pour nous sensibiliser et pour protéger nos acquis. Voilà donc quelques exemples de notre volonté de bâtir et développer ensemble un milieu de vie qui saura répondre à nos besoins tout en pensant aux générations futures.

Par cette révision de notre politique environnementale, nous avons voulu produire une politique qui reflète la réalité de ce début du troisième millénaire. Cette politique trace donc les grandes orientations de notre approche environnementale. Nous devons analyser et surveiller nos activités afin de réduire, voire éliminer, progressivement nos impacts sur l'environnement. L'ensemble des décisions prises et des réalisations à venir devront en tenir compte.

Les autorités de la Ville de Sept-Îles, avec l'aide des citoyens, cherchent donc à atteindre l'excellence dans les aspects environnementaux de ses activités, tout en respectant les lois et règlements des différents paliers gouvernementaux et, le cas échéant, en se soumettant aux normes provinciales, territoriales et internationales en la matière.

En terminant, j'aimerais remercier Madame Claudette Villeneuve et son équipe qui ont su procéder à cette révision de la politique existante dans le respect des idées et des préoccupations de chacun. À vous maintenant, citoyennes et citoyens de Sept-Îles, de continuer de développer votre intérêt pour la protection de notre environnement et de contribuer à l'atteinte des objectifs élaborés dans cette politique : agissons aujourd'hui, pour demain!

**Le Maire,**  
Ghislain Lévesque, ing.

# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



## *C'est un grand moment!*

La Ville de Sept-Îles prend un engagement pour l'avenir, elle adopte une politique qui oriente son action pour un meilleur environnement, pour une meilleure santé et pour une meilleure qualité de vie de sa population.

La Ville de Sept-Îles avait une politique environnementale datant de 10 ans; il était aujourd'hui nécessaire de la moderniser. Après en avoir pris connaissance, les membres du comité ont pu constater que beaucoup d'enjeux y figuraient mais qu'il fallait les clarifier afin de déterminer les actions à prendre. C'est dans une grande réflexion que chaque thème a été retravaillé.

L'environnement a toujours été un sujet d'avant-plan à Sept-Îles; dès 1979, la Corporation de Protection de l'Environnement a été fondée. Depuis, son action a toujours été présente autant chez les élus que chez les citoyens. Cette corporation a notamment été l'instigatrice de la récupération, de la collecte des résidus domestiques dangereux et du compostage. Bref, elle a défendu, et défend toujours, bien des causes environnementales.

C'est avec un groupe de personnes de différents milieux, des citoyennes et citoyens concernés par les questions environnementales, que j'ai pu mener à bien le mandat qui m'a été confié de réviser la Politique environnementale de la Ville de Sept-Îles. Je les remercie très sincèrement pour leur travail et aussi pour la constance de leur implication. Merci à madame Émilie Bruneau, conseillère aux communications, pour son support indéniabable dans la rédaction du document. Merci à messieurs Claude Bureau, directeur général, et Michel Tardif, directeur des travaux publics, pour leur support afin de rendre cette politique applicable à Sept-Îles. Merci aux membres du conseil municipal pour leur confiance.

Enfin, je tiens à assurer aux citoyens que les grandes lignes constituant cette politique seront traduites dans un plan d'action avec des objectifs précis. Celui-ci, déjà en cheminement, ne devrait pas tarder.

«Environnementalement» vôtre,

**Claudette Villeneuve**, Conseillère municipale  
Responsable de la Politique environnementale  
Ville de Sept-Îles





## AGISSONS AUJOURD'HUI POUR DEMAIN !

La Ville de Sept-Îles est située aux abords du golfe du Saint-Laurent et dessert un territoire immense, très peu peuplé, où l'intervention humaine n'est que très récente. Son économie repose principalement sur des industries majeures de première transformation ainsi que sur l'exploitation des ressources naturelles.

La Ville de Sept-Îles, dans ses propres orientations et actions touchant l'environnement, doit tenir compte à la fois des grandes tendances et principes en matière d'environnement et de développement durable, mais également

de facteurs tels que l'éloignement, les constituantes fondamentales de l'économie et de multiples autres facteurs propres au milieu.

C'est dans un souci de préserver et d'assurer la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens que la Ville de Sept-Îles a révisé sa politique environnementale afin de l'actualiser aux réalités d'aujourd'hui.



## DÉCLARATION EN «VERT» L'ÉCOCITOYENNETÉ

En juin 2006, la Ville de Sept-Îles s'est jointe à la MRC de Sept-Rivières et à la Ville de Port-Cartier en reconnaissant officiellement l'importance de l'écocitoyenneté dans le cadre de la gestion responsable des matières résiduelles. Le terme écocitoyenneté regroupe deux concepts soit celui d'écologie et de citoyenneté. Concrètement, l'écocitoyen a conscience d'appartenir à un territoire qui garantit son existence, ce qui implique, pour lui, des droits et des devoirs par rapport à l'environnement.



### Objectif : Santé et qualité de vie

Dans la poursuite de sa mission environnementale, un principe directeur guide la Ville de Sept-Îles, soit le maintien d'un *environnement sain et d'une qualité de vie* pour ses citoyens par :

- des processus de planification et de réglementation;
- la recherche d'une qualité optimale des services destinés à la collectivité et la mise en place de programmes;
- la collaboration ou le soutien des organismes partenaires pour la réalisation d'activités, d'actions ou de projets.

À cet effet, la municipalité compte mettre à exécution la présente politique et à en communiquer les fondements à ses employés. C'est en améliorant la performance environnementale de ses activités qu'elle pourra renforcer son leadership dans ce champ d'action particulier.

### Objectif : Conservation des ressources

Afin de poursuivre cet objectif, la Ville doit bien connaître ses ressources ainsi que les enjeux s'y rattachant. Ces ressources, composantes essentielles de son environnement, guideront les réflexions et les interventions à venir en matière environnementale.

La présente politique élabore et fixe les grands objectifs que la Ville de Sept-Îles entend travailler. Les outils et les moyens qui seront développés pour répondre aux enjeux environnementaux sur le territoire seront identifiés dans son plan d'action.



## L'ENVIRONNEMENT, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

La Ville, en tant que fournisseur de services et gestionnaire du territoire municipal, a un rôle primordial à jouer dans le cadre de cette politique. Ainsi, le Conseil municipal de la Ville de Sept-Îles chapeautera l'implantation de la présente politique et assurera le suivi du plan d'action. Chacun des services municipaux verra également à harmoniser ses actions avec les énoncés de cette politique tout en proposant, au besoin, des mesures visant à adapter ses interventions.

À l'origine d'investissements et d'innovations qui font de Sept-Îles un milieu enrichissant et ouvert sur l'avenir, l'administration municipale prône des pratiques et des développements qui tiennent compte de la pérennité des ressources naturelles. À cet égard, la Ville s'associe avec la Corporation de Protection de l'Environnement de Sept-Îles (CPESI) dans les dossiers d'importance touchant la protection de l'environnement. À l'avant-garde, la CPESI a été la première corporation environnementale paramunicipale et sans but lucratif à voir le jour au Québec. Sa mission consiste à sensibiliser et à éduquer les populations de tout âge quant à l'importance de protéger l'environnement et d'en préserver les ressources. La municipalité apporte un soutien entier à cette corporation dans la réalisation de certaines de ses activités et continuera à le faire au cours des années à venir.

D'autres organismes paramunicipaux seront également mis à contribution selon leur champ d'action respectif.

Pour leur part, les Citoyens devront collaborer et/ou être sollicités selon leur capacité pour parvenir à l'atteinte des présents principes directeurs.

L'environnement doit constituer une préoccupation collective, en ce sens que tous et chacun ont un rôle à jouer en cette matière. L'arrimage des responsabilités des divers paliers gouvernementaux, l'obligation pour chaque Citoyen de respecter les lois et règlements, ainsi que le devoir de respecter l'environnement, considéré comme un bien public, impliquent une notion de responsabilité partagée et de pollueur payeur. Tous et chacun doivent participer à garder et à améliorer la propreté, la beauté et la santé de l'environnement septilien.

### CITOYENS CORPORATIFS ET INDIVIDUELS

Dans cette politique, le terme **Citoyen** représente autant le citoyen individuel que le citoyen corporatif.

L'ensemble des objectifs proposés sollicite la participation active de la collectivité, impliquant de fait les individus, les organismes et les entreprises.

# ENVIRONNEMENT SAIN ET QUALITÉ DE VIE

## L'eau, une ressource inestimable

Lorsque l'on porte une attention particulière aux paysages entourant la Ville de Sept-Îles, il ne fait aucun doute que l'eau est omniprésente. Cette ressource améliore la qualité de vie des citoyens et est un atout important pour notre économie.

Nous avons la possibilité de jouir de nombreuses activités récréatives grâce à l'importance des nombreux marais salés, tourbières, lacs et rivières. Nous avons aussi la chance de compter sur une abondante source d'eau potable, quoique fragile, en la présence du lac des Rapides. Toutes ces sources d'eau représentent non seulement notre paysage mais également notre milieu de vie et il en tient à chacun de nous de les préserver des dangers.

La municipalité est d'ailleurs consciente des caractéristiques particulières de son territoire. Elle a l'intention de protéger ses acquis tout en assurant un service de qualité à ses citoyens.

### **En matière de gestion de l'eau potable, la municipalité désire : S'assurer que l'eau potable distribuée soit de bonne qualité**

Spécifiquement, c'est :

- Protéger la source d'eau potable
- Respecter les normes gouvernementales en vigueur
- S'assurer du bon état du réseau de distribution

### **Économiser l'eau potable**

Spécifiquement, c'est :

- Sensibiliser les Citoyens à l'économie de l'eau potable





### **En matière de gestion des eaux usées, la municipalité désire :**

#### **Limiter la quantité des rejets d'eaux usées non-traitées**

Spécifiquement, c'est :

- S'assurer que les rejets respectent les normes gouvernementales en vigueur
- Sensibiliser les Citoyens aux rejets de contaminants dans les égouts

### **En matière de gestion des eaux pluviales et des neiges usées, la municipalité désire :**

#### **Réduire le transit des eaux de ruissellement**

Spécifiquement, c'est :

- Favoriser la récupération des eaux de pluie
- Maintenir et augmenter le couvert végétal en milieu urbain
- Diminuer les surfaces imperméables

### **Limiter les impacts des substances toxiques sur l'environnement**

Spécifiquement, c'est :

- Favoriser une utilisation efficace et responsable des fondants et abrasifs routiers
- Limiter les fuites d'hydrocarbures, d'huiles et de graisses
- Sensibiliser les Citoyens aux impacts des substances toxiques sur l'environnement
- Respecter les normes gouvernementales en vigueur en ce qui concerne la gestion des dépôts à neige

### **En matière de protection des milieux aquatiques, la municipalité désire :**

#### **Protéger les écosystèmes aquatiques, riverains et les milieux humides**

Spécifiquement, c'est :

- Impliquer les Citoyens dans la protection du littoral
- Favoriser une diminution de l'apport en phosphore dans les milieux aquatiques

### **En matière de protection des eaux souterraines, la municipalité désire :**

#### **Protéger les eaux souterraines**

Spécifiquement, c'est :

- Réduire les sources de contaminants
- Protéger les eaux souterraines de l'exploitation commerciale
- Sensibiliser les Citoyens à l'utilisation des pesticides

## **QUELS SONT LES CONTAMINANTS NOUS ENTOURANT ?**

### **PESTICIDES :**

Substances, généralement chimiques, utilisées pour détruire ou inhiber la croissance d'organismes vivants indésirables.

Ceux-ci englobent les herbicides, les insecticides, les algicides, les fongicides, les rodenticides et les phytocides.

### **NITRATES :**

Proviennent de la surutilisation des engrais chimiques.

### **HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) :**

Proviennent de la combustion des déchets organiques, principalement de l'essence et du bois.

### **COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV) :**

Ces composés viennent surtout des solvants et sont utilisés dans plusieurs produits à usage courant.

On en retrouve entre autres dans les matériaux de construction et les produits d'entretien.

## **QU'EST-CE QU'UN ÉCOSYSTÈME ?**

Un écosystème est un complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non-vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle.





## L'air, en toute pureté

À Sept-Îles, la présence quasi constante du vent assure la dispersion des contaminants présents dans l'air. Cependant, les citoyens ne sont pas à l'abri des émanations provenant des véhicules à moteur, des industries et de la fumée produite par le chauffage au bois. Bien que difficile à contrôler, la qualité de l'air dépend des gestes de tous et chacun. C'est de façon collective qu'il sera possible d'améliorer de façon significative la qualité de l'air.

Les Citoyens doivent changer leurs habitudes afin de contribuer au maintien d'un air pur et sain.

### **Sur le plan de l'air intérieur, la municipalité désire :**

#### **S'assurer de la qualité de l'air intérieur**

Spécifiquement, c'est :

- S'assurer de la qualité de l'air dans les édifices municipaux
- Sensibiliser les Citoyens à l'importance d'avoir un air sain

### **Sur le plan de l'air extérieur, la municipalité désire :**

#### **S'assurer de la qualité de l'air extérieur**

Spécifiquement, c'est :

- Inciter les Citoyens à augmenter le couvert végétal de leur terrain
- Sensibiliser les Citoyens à l'impact de leurs activités sur la qualité de l'air



## QUELS SONT LES GAZ NOCIFS?

### **CHLOROFLUOROCARBONES ET DÉRIVÉS (CFC) :**

Souvent mieux connus  
sous le nom de «Fréon<sup>MD</sup>»,  
ils sont présents dans  
les appareils de refroidissement  
(réfrigérateur, climatiseur d'air).

Ils sont nocifs  
pour la couche d'ozone  
qui nous protège  
des rayons ultraviolets du soleil.

### **DIOXYDE DE CARBONE :**

Le fameux CO<sub>2</sub>.  
Il est présent à chaque fois  
que l'on brûle  
des particules organiques.  
Sa présence en excès  
occasionne  
(avec celle d'autres particules)  
l'effet de serre.



### **Sur le plan de la préservation de la couche d'ozone, la municipalité désire :**

**S'assurer que les produits et équipements utilisés  
respectent les normes en vigueur**

Spécifiquement, c'est :

- Sensibiliser les Citoyens et leur faciliter la disposition sécuritaire des appareils contenant des gaz nocifs pour l'environnement humain et planétaire

### **Sur le plan des gaz à effet de serre, la municipalité désire :**

**Contribuer aux objectifs de Kyoto**

Spécifiquement, c'est :

- Contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre



## Les matières résiduelles, pour une gestion écologique

En vue d'atteindre ses objectifs dans le cadre du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Sept-Rivières, la Ville de Sept-Îles progresse rapidement en ce qui a trait à la gestion de ses matières résiduelles.

Depuis l'été 2006, afin de diminuer le volume de matières enfouies, un nouveau style de gestion a été adopté au lieu d'enfouissement sanitaire. Une déchetterie à l'entrée du site permet aux citoyens de venir déposer les rebuts

qui ne sont pas récupérés par la collecte hebdomadaire, comme les matériaux ferreux, le plastique, le bois et certains Résidus Domestiques Dangereux (RDD) comme la peinture et les huiles usées. Les matières non-récupérables sont quant à elles broyées afin d'être enfouies ce qui diminue de plus de 15 % le volume des matières qui entrent dans le site.

La municipalité a également à cœur la propreté de son territoire. À cet effet, des opérations de ramassage de gros rebuts s'effectuent régulièrement sur l'ensemble du territoire. Aussi, plusieurs conteneurs, principalement dans les districts situés en périphérie, ont été installés afin de limiter les dépotoirs clandestins.

### **Sur le plan des matières résiduelles enfouies, la municipalité désire :**

#### **Réduire le volume de matières résiduelles**

Spécifiquement, c'est :

- Favoriser la Réduction, le Réemploi, le Recyclage et la Valorisation (3-RV)
- Sensibiliser les Citoyens aux 3-RV

### **Sur le plan de l'élimination des matières résiduelles, la municipalité désire :**

#### **Assurer l'élimination sécuritaire des matières résiduelles**

Spécifiquement, c'est :

- Respecter les lois et règlements en vigueur au lieu d'enfouissement
- Assurer une gestion responsable des produits dangereux et des RDD
- Sensibiliser la population à une gestion responsable des RDD

## QU'EST-CE QU'UN RÉSIDU DOMESTIQUE DANGEREUX ?

Ces produits, nocifs pour l'environnement, regroupent la peinture, les solvants, les vernis, le propane, l'antigel, les tubes fluorescents, les pesticides, les appareils électriques, les huiles usées, les cosmétiques, le matériel informatique, les batteries, les aérosols, les médicaments ainsi que l'essence.



### **Sur le plan des dépotoirs clandestins, la municipalité désire :** **Favoriser l'élimination progressive des dépotoirs clandestins**

Spécifiquement, c'est :

- Sensibiliser les Citoyens sur les solutions disponibles
- Faire respecter la réglementation en vigueur



## L'aménagement du territoire, pour une urbanisation responsable

La Ville de Sept-Îles occupe un très vaste territoire dont seulement un faible pourcentage est urbanisé. L'aménagement territorial doit prendre en compte les espaces verts et les milieux naturels, mais également l'étalement urbain.

La municipalité se préoccupe de la protection et de la mise en valeur de ses richesses naturelles. L'archipel des Sept Îles et les plages de sable bordant le territoire sont un atout pour la qualité de vie des Septiliens. De plus, chacun des districts est pourvu d'espaces verts et de parcs. La Ville de Sept-Îles prend également en compte l'amélioration de son paysage urbain par l'harmonisation des nouveaux développements.

### **En ce qui concerne le milieu naturel, la municipalité désire :**

#### **Protéger et mettre en valeur les espaces naturels**

Spécifiquement, c'est :

- Reconnaître la valeur écologique et/ou esthétique des milieux naturels
- Assurer le maintien de la diversité biologique des milieux naturels
- Protéger les milieux fragiles

### **En ce qui concerne le milieu humain, la municipalité désire :**

#### **Encadrer le développement des collectivités**

Spécifiquement, c'est :

- Respecter la capacité de support des milieux récepteurs
- Contrôler l'étalement urbain
- Favoriser la mixité des usages
- Maintenir et accroître le réseau de parcs, d'espaces verts et de boisés urbains
- Limiter les sources de nuisance

## QU'EST-CE QU'UN ÉCOSYSTÈME FORESTIER EXCEPTIONNEL (EFE) ?

Cette appellation réfère à trois catégories, soit les forêts rares (écosystèmes forestiers qui occupent un nombre restreint de sites et couvrent une superficie réduite), les forêts anciennes (peuplements qui n'ont pas été modifiés par l'Homme, qui n'ont subi aucune perturbation majeure récente et dans lesquels on trouve de très vieux arbres) et les «forêts refuges» (abritant une ou plusieurs espèce(s) végétale(s) menacée(s) ou vulnérable(s)).



### En ce qui concerne l'archipel des Sept Îles, la municipalité désire : Protéger et mettre en valeur l'archipel des Sept Îles

Spécifiquement, c'est :

- Protéger l'archipel des Sept Îles de tout développement résidentiel, industriel et commercial
- Accorder à l'archipel un statut légal





## CONCLUSION

Cette politique signifie l'engagement de la Ville de Sept-Îles à intégrer la gestion de l'environnement à ses activités. Elle présente les axes sur lesquels la Ville compte développer ses stratégies de protection de l'environnement. Le message clé de cette politique environnementale peut donc se résumer en cet énoncé :

*Nous produisons, car nous sommes un pôle de peuplement et un lieu de consommation, de dépense énergétique, de pollution... À cet effet, nous allons analyser et surveiller nos activités pour réduire, voire éliminer, progressivement nos impacts sur l'environnement.*

La Ville de Sept-Îles cherchera à atteindre l'excellence dans les aspects environnementaux de ses activités en respectant les lois et règlements des différents paliers gouvernementaux et, le cas échéant, se soumettant aux normes provinciales, territoriales et internationales en la matière.

# TERMINOLOGIE

**COMPOSTAGE** : Décomposition de la matière organique qui résulte en un compost pouvant servir d'engrais.

**CONTAMINATION** : Introduction de toute substance physique, chimique ou biologique étrangère dans le milieu, et dont la présence est indésirable.

**COUCHE D'OZONE** : Portion supérieure de l'atmosphère où se trouve concentré l'ozone; une partie du rayonnement ultraviolet provenant du soleil est interceptée à ce niveau.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE** : Développement visant à assurer que l'utilisation actuelle des ressources et de l'environnement n'hypothèque pas les perspectives d'utilisation pour les générations futures.

**EAU SOUTERRAINE** : Eau présente dans le sous-sol et pouvant servir à l'alimentation des puits et des sources.

**EFFET DE SERRE** : Réchauffement de l'atmosphère de la Terre dû à la présence dans celle-ci de certains gaz qui absorbent le rayonnement émis par le soleil et retardent ainsi la perte d'énergie du système vers l'espace.

**FAUNE** : Ensemble des espèces animales.

**FLORE** : Ensemble des espèces végétales.

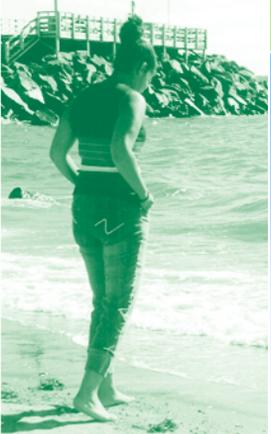
**MATIÈRES RÉSIDUELLES** : Matières ou objets périmés, rebutés ou autrement rejetés, qui sont mis en valeur ou éliminés.

**POLLUTION** : Introduction, directe ou indirecte, par l'être humain de substances ou d'énergie dans l'environnement qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner, des effets néfastes de nature à endommager les ressources vivantes et les formes de vie, à mettre en danger la santé humaine, à entraver les activités humaines ou à altérer la qualité des ressources environnementales et à réduire les avantages tirés du milieu naturel.

**RECYCLABLE** : Qualifie des produits tels que le papier, le verre, le plastique, les huiles usées et les métaux qui peuvent être transformés pour en faire de nouveaux produits.

**TRAITEMENT DES EAUX USÉES** : Élimination des substances nuisibles ou toxiques des eaux usées provenant d'institution, d'industries ou de réseaux municipaux.





## LE COMITÉ DE TRAVAIL POUR LA RÉVISION DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La composition du comité de travail regroupe des membres de différents organismes environnementaux, des fonctionnaires municipaux, de même que des citoyens préoccupés par la qualité de l'environnement septilien.

### Sous la présidence de Mme Claudette Villeneuve, conseillère municipale

Émilie Bruneau, *communication, Ville de Sept-Îles*

Sébastien Caron, *Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord*

Caroline Cloutier, *MRC de Sept-Rivières*

André Gagnon, *citoyen*

Yves Joncas, *citoyen*

Huguette Jourdain, *citoyenne*

Martial Lévesque, *conseiller municipal*

Lucille St-Pierre, *Corporation de Protection de l'Environnement de Sept-Îles*

Michel Tardif, *Service de l'ingénierie, des travaux publics et de l'urbanisme, Ville de Sept-Îles*

Tony Wright, *Corporation de Protection de l'Environnement de Sept-Îles*

La Ville de Sept-Îles tient à remercier chacun des membres du comité pour leur disponibilité, leur dynamisme et leur ouverture écologique. La Ville remercie également toutes les personnes qui ont collaboré, de près ou de loin, à la révision de cette politique environnementale.

# INDEX DES PHOTOGRAPHIES

Page couverture	Christian Duguay «Recycl'Âge»
Page 1	Émilie Bruneau (encadré) Christine Pelletier (fond)
Page 4	Wolfgang Vielhaber (encadré) Ville de Sept-Îles (fond)
Page 5	Marco Chénard
Page 6	Stéphane Verret
Page 7	Ville de Sept-Îles (encadré) Michel Lamontagne (fond)
Page 8	André Bertrand Chéné
Page 9	Émilie Bruneau (encadré) Marco Chénard (fond)
Page 10	Ville de Sept-Îles (encadré) Émilie Bruneau (fond)
Page 11	Émilie Bruneau
Page 12	Émilie Bruneau
Page 13	Stéphane Verret (encadré) Wolfgang Vielhaber (fond)
Page 14	Diane Huet
Page 15	Josée Rivard (encadré) Caroline Cloutier (fond)
Page 16	Sylvie Castilloux (encadré) Stéphane Verret (fond)
Page 17	Steve Dubreuil
Page 18	Danielle Poitras
Page 19	Christine Pelletier
Page 20	Gino O'Connor



## CHRISTIAN DUGUAY, artiste peintre

Christian Duguay, natif de Magpie, peint depuis l'âge de 20 ans. Ce qu'il aime, c'est les grands espaces, les *à perte de vue* et les éclats de lumière qu'il se défie de renforcer. Il se démarque par la diversité de ses sujets et par l'éclat de ses couleurs. Il se distingue aussi en transmettant des messages par des images. L'artiste désire susciter l'intérêt et l'interrogation chez ceux qui s'arrêtent devant ses toiles. Il veut qu'on reste là, à penser, s'imaginer, interpréter et choisir le sens de ce qu'il offre à leurs yeux. Christian Duguay se plaît à être subtil.

Titre de la pièce : *Recycl'Âge*



Imprimé sur du papier à 100 % de fibres postconsommation

Conception graphique :  
MAP DESIGN web et imprimés

Dépôt légal :  
Bibliothèque nationale du Québec, 2007  
Bibliothèque nationale du Canada, 2007





## Ville de Sept-Îles

546, avenue De Quen  
Sept-Îles (Québec) G4R 2R4

Tél. : 418 964-3211  
Télec. : 418 964-3213

[www.ville.sept-iles.qc.ca](http://www.ville.sept-iles.qc.ca)